

TROMPE LE MONDE
Société par actions simplifiée au capital de 46.000 euros
Siège social : 38 rue de Berri
75008 Paris
RCS PARIS 500 417 175

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 janvier,
A 11 Heures,

L'actionnaire de TROMPE LE MONDE, société par actions simplifiée au capital de 46.000 euros, divisé en 460 actions de 100 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la présidence.

Est présent :

- Monsieur Vikash DHORASOO, représentant quatre cent soixante actions en pleine propriété, ci 460 actions

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vikash DHORASOO, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Transfert du siège social,**
- **Modifications corrélatives des Statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Présidence et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège de la Société à : 15 rue Tourlaque – 75018 Paris, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 4 :

ARTICLE 4 –SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 15 rue Tourlaque – 75018 Paris.

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

Vikash DHORASOO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vikash', written over a horizontal line.